



MRU / GÉRARD BONNET

Entretien avec Marie TUTUNDJIAN,
responsable de la cellule relogement LOGIREM

LE RELOGEMENT PAS À PAS

Quels bâtiments de La Savine seront démolis ?

À terme, tous les bâtiments du plateau de la Savine seront démolis, seuls les bâtiments de la Petite Savine (F1, F2 et F3) seront réhabilités après désamiantage.

Quand seront-ils démolis ?

Le bâtiment A a été démolie en 2010. Notre objectif est de démolir les bâtiments J5, J4, J3, J2, J1 et G2 d'ici 2016. Grâce aux constructions programmées et aux logements mis à disposition sur le patrimoine de Logirem et d'autres bailleurs, l'ensemble des relogements des sept bâtiments sera assuré dans les trois ans. Leur démolition sera financée dans le cadre de l'avenant à la convention ANRU.

Pourquoi la démolition des autres bâtiments n'est pas intégrée à cet avenant ?

L'avenant à la convention confirme la démolition de tous les bâtiments de La

Savine, mais le financement ne concernera, dans un premier temps, que les bâtiments A, J1, J2, J3, J4, J5 et G2. Pour les autres bâtiments, le financement interviendra dans le cadre d'une nouvelle convention.

L'ordre de priorité des relogements correspond-il au calendrier des démolitions ?

La charte de relogement signée en avril 2012 entre Logirem, le Comité Savinois, les associations de locataires et la Mairie de secteur a défini deux types de priorités de relogement. Une est liée directement au planning des démolitions qui concerne les locataires des bâtiments J5, J4, J3, J2, J1 et G2, soit 182 relogements. Une deuxième priorité est liée à des situations d'urgence. Il s'agit du relogement de locataires rencontrant une des difficultés suivantes : un logement en très mauvais état technique,

➔ **SUITE EN PAGE 2**

AUJOURD'HUI

LE JOURNAL DE LA RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER LA SAVINE - VALLON DES TUVES

DEMAIN

N°1
JUILLET
2013



ISTOCKPHOTO

À LA PISCINE EN JUILLET-AOÛT !

La piscine La Martine, rue Palanque (15^e arrdt) sera exceptionnellement ouverte tout les mois de juillet et d'août. Mardi, mercredi, jeudi de 12h00 à 19h30. Samedi et dimanche de 10h00 à 19h30.

« LA MIXITÉ C'EST
TOUS ENSEMBLE »



MRU / FABIEN GROUË

« Le journal est un outil d'information mais aussi de dialogue. On doit y trouver différents points de vue ! »
Vincent Schurch, chef de projet Marseille Rénovation Urbaine



MRU

Mohamed Mbaé, alias Soly, co-fondateur de la Sound Musical School / B-Vice, témoigne de son engagement auprès des jeunes de La Savine et réagit à la rénovation du quartier.

TÉMOIGNAGE EN PAGE 4.



← Le Mazet du Vallon. 13 appartements attribués à des familles relogées de La Savine

LE RELOGEMENT PAS À PAS

■ SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT

une très forte suroccupation, des problèmes de santé ou d'accès aux soins ou encore une situation sociale particulièrement grave.

Lors de l'enquête de 2011, 45 familles répondaient à ces critères. 31 d'entre elles ont d'ores et déjà été relogées.

Que deviennent les anciens locataires du bâtiment A relogés provisoirement ? Ne sont-ils pas prioritaires ?

Ils sont prioritaires, la charte réaffirme d'ailleurs cette exigence. Six locataires originaires du bâtiment A ont une convention de logement provisoire et attendent d'être définitivement relogés dans du neuf à La

Savine. Leur relèvement définitif ne pourra intervenir qu'en 2015 quand les nouveaux logements correspondant à leurs besoins seront livrés. S'ils modifiaient leur souhait de localisation de logement, leur nouvelle demande serait prise en compte prioritairement.

Et pour les familles qui souhaitent quitter la Savine mais qui ne sont pas prioritaires ?

LOGIREM tient compte de la demande. Un logement disponible est d'abord proposé aux locataires prioritaires, soit au titre de la démolition, soit parce qu'ils répondent aux critères d'urgence définis par la charte de logement. Si

ce logement est refusé, il est alors proposé aux locataires qui souhaitent quitter La Savine. Ainsi, nous maintenons nos engagements tout en ouvrant la possibilité à ceux qui souhaitent quitter La Savine d'être relogés.

Où les familles veulent-elles être relogées ?

Une enquête, réalisée fin 2011 / début 2012, révèle que 50% des familles souhaitent rester dans le quartier et 50% souhaitent le quitter.

Avez-vous ou aurez-vous les moyens de répondre à ces souhaits ?

Lors de la définition du projet urbain, ces souhaits ont été largement relayés par le Comité Savinois et les associations de locataires. Ils ont été pris en compte. 360 logements sociaux sont programmés dans les cinq ans sur La Savine et le Vallon des Tuves. Ils permettront de reloger les familles qui souhaitent rester.

Pour celles qui désirent quitter le quartier, LOGIREM met à disposition tous les logements de son patrimoine. De plus, elle a programmé la construction de 117 logements neufs dans d'autres quartiers. D'autres logements sont enfin mis à disposition dans le patrimoine d'autres bailleurs.

Pourquoi ne relogez-vous pas ceux qui le souhaitent à la Savine dans les logements vacants ?

Logirem a décidé de ne pas remettre en location les logements de La Savine qui de toute façon devront être libérés pour supprimer définitivement l'amiante et reconstruire un quartier nouveau. Cette décision a été partagée dans la charte de logement signée par les associations et les partenaires. Pour ces familles, nous pouvons proposer un logement provisoire dans une résidence la plus proche possible de La Savine avec engagement d'un relèvement définitif dans les logements neufs qui seront livrés dans le quartier à partir de fin 2015.

Beaucoup de locataires sont inquiets et ont le sentiment que les choses traînent.

Nous comprenons l'inquiétude et l'impatience mais nous l'avons toujours dit, les logements de La Savine s'échelonneront sur une période de 6 à 8 ans. Depuis que la charte de logement a été signée en 2012, 45 logements ont été effectués : 33 dans le patrimoine de Logirem, 12 chez d'autres bailleurs. 20 concernent le patrimoine existant, 25 le patrimoine neuf.

Pour tous les renseignements pratiques contactez la MOUS : 04 91 11 63 10

L'OFFRE DE RELOGEMENT

255 logements sociaux livrés à La Savine- Vallon des Tuves entre 2016 et 2018

105 logements réhabilités équivalent neuf à la Petite Savine entre 2015 et 2017

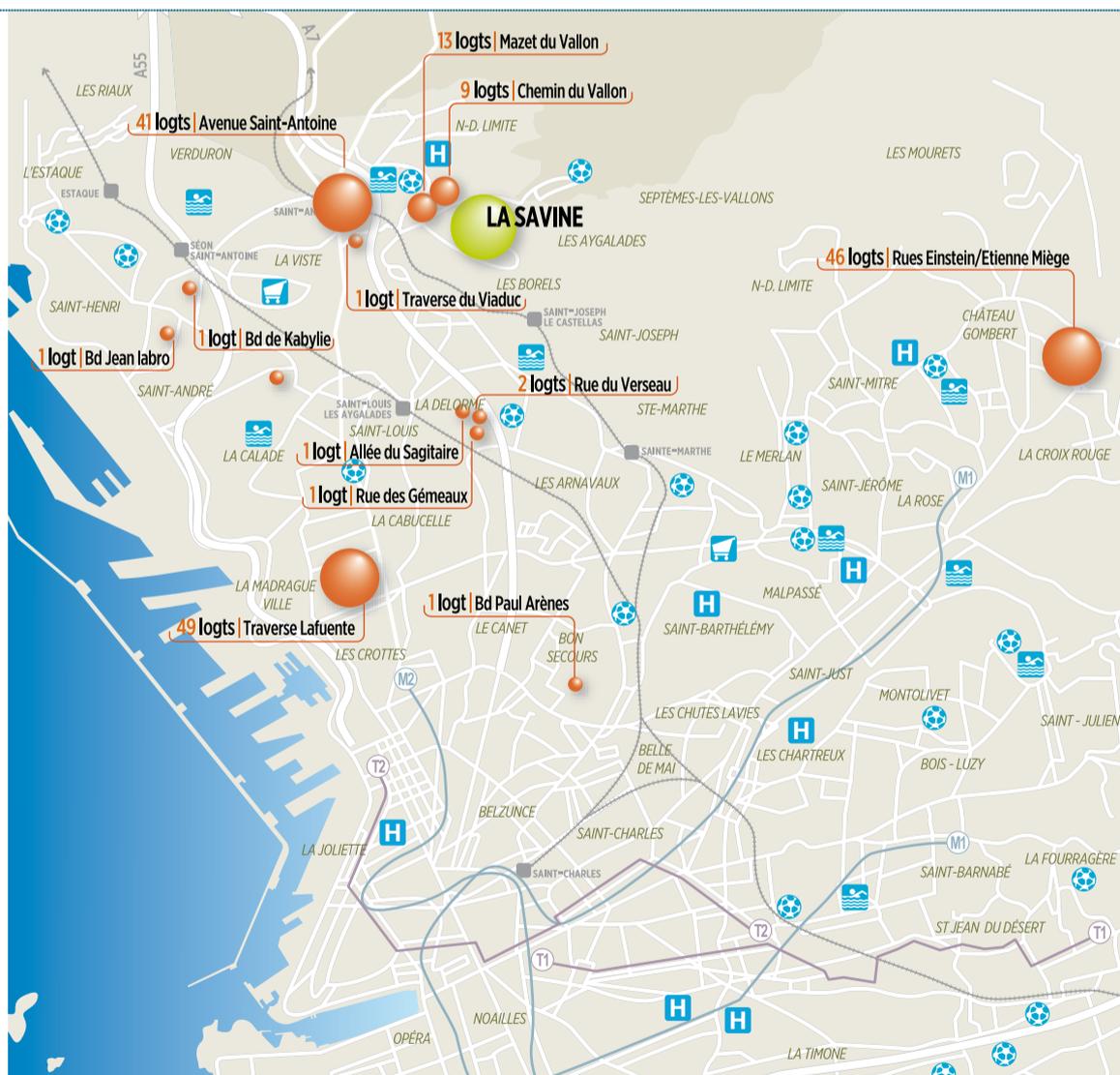
117 logements sociaux construits hors site entre 2015 et 2017

TÉMOIGNAGE

« Ma mère s'est facilement intégrée »

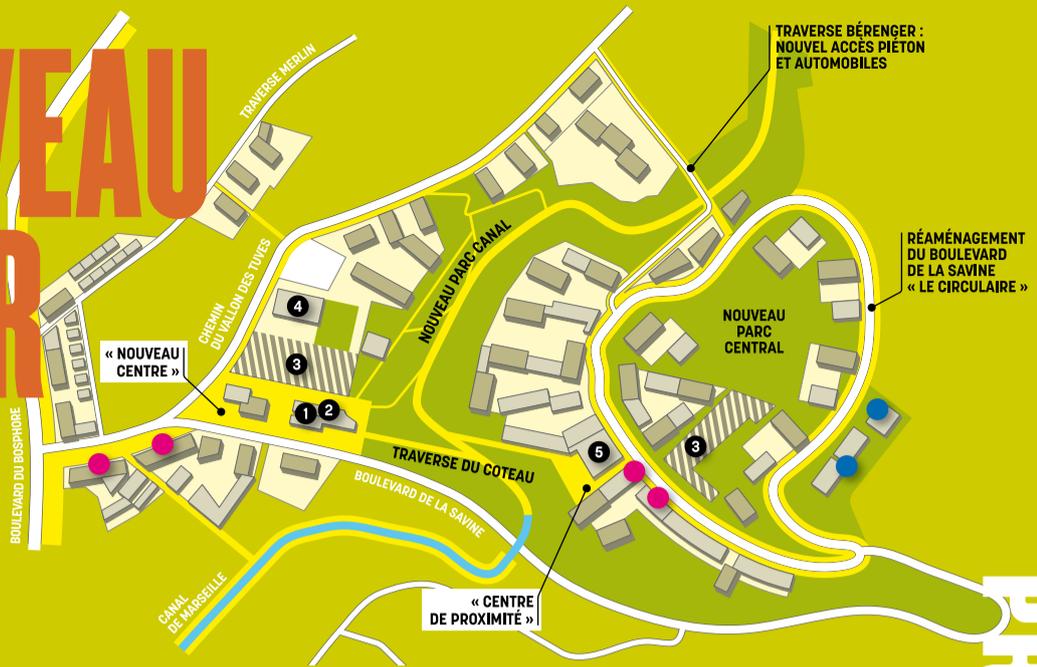
Samira A. habitait bâtiment K à La Savine depuis plus de 20 ans. Sa fille témoigne : « Comme ma mère est handicapée son logement n'était plus adapté. Alors, nous avons demandé à LOGIREM un nouveau logement ». Depuis octobre 2012, Samira A. a pris possession de son appartement dans un immeuble neuf de LOGIREM quartier Saint-Louis dans le 15^e arrondissement. « Ma mère est très contente.

Le logement n'est pas plus grand, mais il est neuf et adapté à sa situation. Le quartier est calme et tranquille, l'intégration s'est faite facilement ». Pour la fille de Samira, le bailleur a été présent et à l'écoute. Seul bémol « l'entreprise de déménagement n'a pas toujours pris soin des affaires et a abimé le lave-vaisselle. »



UN NOUVEAU QUARTIER

Le projet de l'urbaniste Patrick Germe dessine La Savine en 2025. Le quartier se rapproche du Vallon des Tuves, devient plus accessible et accueille des logements de tous types.



- IMMEUBLE DE LOGEMENTS HAUT
- IMMEUBLE DE LOGEMENTS BAS
- ESPACE VERT
- ESPACE PUBLIC
- COMMERCES
- ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
- 1 CENTRE SOCIAL
- 2 CRÈCHE
- 3 SITES À L'ÉTUDE POUR L'IMPLANTATION DU GROUPE SCOLAIRE
- 4 GYMNASSE EXISTANT RESTRUCTURÉ
- 5 PMI (PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE)

L'évolution majeure de La Savine est son rapprochement avec le Vallon des Tuves. Il se concrétise de deux façons.

D'une part, un nouveau centre, commun aux deux quartiers, est créé. Il regroupe des commerces et des équipements publics, dont le centre social, la crèche et le gymnase (1,2,4). D'autre part, de nouveaux immeubles de logement sont construits le long du chemin du Vallon des Tuves.

Le centre de proximité à La Savine haute est réorganisé. Il comprendra la PMI (5) et des commerces réunis autour d'une placette. Le lieu d'implantation d'une nouvelle école (3) n'est pas encore défini. En attendant les locaux des trois salles de classes maternelles seront reconstruites sur place d'ici 2015.

DES ACCÈS AMÉLIORÉS

Le quartier actuel dispose d'un seul accès voitures, le boulevard de la Savine. Le projet prévoit la réalisation d'une nouvelle voie grâce au prolongement de la traverse Bérenger.

En même temps, les conditions de circulation seront améliorées au Vallon des Tuves grâce à l'élargissement des voies entre le carrefour chemin du Vallon des Tuves-boulevard de La Savine et la Petite Savine. La portion dangereuse entre le carrefour et le gymnase sera élargie en septembre prochain.

Plusieurs chemins piétons traverseront la Savine et la relieront au Vallon des Tuves, avec deux parcours majeurs reliant entre eux les principaux lieux du

quartier et les secteurs environnants : la promenade du parc-canal et la traverse du coteau. Un mail piéton sera créé le long du boulevard circulaire de La Savine haute.

DES LOGEMENTS PLUS VARIÉS

Actuellement, La Savine comporte uniquement des logements sociaux. Or, l'organisme public qui finance les projets de rénovation urbaine, l'ANRU, ne donne de subventions que si on mélange des logements sociaux et des logements non sociaux. Cette « mixité » de logements est donc un objectif essentiel du projet de rénovation urbaine. Elle permet aussi de diversifier les types d'appartements construits, du deux au six pièces, pour répondre aux différentes attentes des familles.

BRÈVES

La PMI a rouvert !

Le 6 juin, la PMI a rouvert ses portes au sein du groupe scolaire de La Savine. L'accueil est assuré sur rendez-vous, tous les jeudis de 8H45 à 11H45.

La PMI se maintiendra dans l'école le temps des travaux de rénovation urbaine.



L'animateur emploi vous aide

Depuis le 27 mai, un animateur vous accueille à la permanence d'information et de remobilisation vers l'emploi.

Qui est concerné ? Toute personne à la recherche d'un emploi.

À quoi sert-il ? L'animateur ne propose pas d'emploi, mais vous aide à trouver le bon interlocuteur parmi différentes structures (Pôle emploi, mission locale...).

Où le trouver ? Au point Services publics. L'animateur est présent tous les lundis et jeudis de 9H00 à 12H00.



Pourquoi un nouveau projet est-il lancé à La Savine ?

Depuis la construction de La Savine en 1970, il y a eu beaucoup de changements liés aux démolitions. Des familles ont dû déménager plusieurs fois, parfois provisoirement. Pourtant Marseille Rénovation Urbaine (MRU), chargé de coordonner la rénovation de 14 quartiers de logement social à Marseille, dont La Savine, a engagé un nouveau projet dessiné par l'urbaniste Patrick Germe en 2012.

Pourquoi encore un projet ?

Il répond en fait à trois problèmes non réglés.

Premier problème : le quartier est trop loin des commerces, des équipements sociaux, culturels et sportifs. Trop loin aussi des transports.

Deuxième problème : plusieurs immeubles sont en mauvais état.

Troisième problème : il y a de l'amiante dans les logements. L'amiante a été découverte en 2010, remettant entièrement en question le précédent projet

de réhabilitation du quartier qui était prévu. Vincent Schurch, responsable du projet de La Savine à Marseille Rénovation Urbaine, explique que « retirer toute l'amiante, pour ensuite réhabiliter les logements serait aussi cher que de démolir les immeubles amiantés et de reconstruire des immeubles neufs ». Alors les partenaires de MRU, dont Logirem, ont fait ce choix de démolir les immeubles amiantés et de reconstruire des immeubles neufs dans le cadre d'un nouveau projet. Promis c'est le dernier.

PROJET

La culture joue souvent un rôle social. Soly, enfant de La Savine, musicien cofondateur de la Sound Musical School / B-Vice, se présente aussi comme médiateur.



« La mixité c'est tous ensemble »

ENTRETIEN AVEC MOHAMED MBAË, ALIAS SOLY, DE LA SOUND MUSICAL SCHOOL / B-VICE

Quel est votre projet ?

La Sound Musical School / B-Vice est « un centre culturel à usage de la rue ». Nous aimons cette appellation qui nous sert à attirer les jeunes qui trainent dans le quartier et ailleurs. Notre projet est d'encadrer, former, insérer ces jeunes, mais nous touchons aussi leurs familles. C'est un projet citoyen. Même si quelques artistes de renommée internationale sortent d'ici, nous ne prétendons pas faire des jeunes des stars ; plutôt des personnes responsables, des pères et mères de famille accomplis.

Comment faites-vous ?

Nous utilisons vidéo, danses urbaines, écriture musicale, musique assistée par ordinateur, etc. Nous disposons aussi d'un studio d'enregistrement qui attire amateurs et professionnels. Tous les ans, plus de 1 000 personnes fréquentent la structure qui compte environ 450 adhérents, dont 40 % de jeunes de La Savine. Ce qui nous distingue ? Être le premier centre culturel à proposer aux amateurs de musiques urbaines des ateliers de composition et un espace de création. L'association a une dimension internationale, car notre projet n'a pas de frontières.

Quel regard portez-vous sur votre parcours ?

B-Vice existe depuis 1988 et Sound Musical School depuis 1991. Le parcours a été long, plus de vingt ans ! Nous avons su tenir la route et proposer un outil intéressant et novateur par rapport à un centre culturel classique. Sans cesse, nous avons inventé. Notre plus grande fierté est que la très grande majorité des jeunes sortis de chez nous ont un parcours exemplaire, à l'écart de la drogue et la délinquance.



Vous étiez au rez-de-chaussée du bâtiment A. Où êtes-vous aujourd'hui ?

Nous sommes au « cube 5 », à côté du bâtiment K, la plus grande tour de La Savine. Le « A », nous y sommes restés 15 ans. Tout le monde s'y retrouvait. C'était chez nous, alors quand il a été détruit nous avons été contrariés ! Il a fallu investir un nouveau lieu et partir sur de nouvelles bases : un défi ! C'était en 2010. Aujourd'hui, nous sommes bien installés et à nouveau visibles pour la population. Il n'y a pas de regret, d'autant que nous avons pu aménager l'espace conformément à nos besoins.

Vous défendez le maintien des équipements, en particulier le centre social, à La Savine. Pourquoi ?

Il y a des gens à La Savine qui ne vont jamais au centre social pourtant en bas de chez eux. Les Savinois ne se déplacent pas facilement. Il faut aller les chercher. Ma crainte est que le centre social devienne un équipement que les Savinois ne fréquentent

plus, alors que c'est la population qui en a le plus besoin !

La mixité est-elle possible à La Savine ?

Le projet est beau sur le papier. Le souci est que les projets de rénovation urbaine que je connais, La Solidarité ou Kallisté, ont mis côte à côte deux mondes que tout oppose : poches de richesse et ghettos pauvres. C'est ma crainte pour La Savine, car cela crée beaucoup de tensions, d'envies et de frustrations. Pour moi la mixité sociale, c'est tous ensemble, pas deux ghettos qui se côtoient sans aucun lien ! La première chose à faire dans ce genre de politique est que les gens bénéficient d'un emploi, mangent à leur faim, soient bien. Après, on peut s'attaquer aux bâtiments ! Et puis, il faut aussi veiller à ce que les populations précaires accèdent aux logements après rénovation en maîtrisant loyers et charges !

Que pensez-vous de l'idée de lier davantage La Savine au Vallon des Tuves qui bénéficie des accès aux transports en commun ?

C'est certainement le point positif du projet : un meilleur accès aux transports. Les déplacements sont difficiles, surtout qu'il y a beaucoup de familles monoparentales, des mères seules sans véhicule. À Marseille les transports sont déficients. C'est d'autant plus vrai qu'on s'éloigne du centre-ville et à La Savine on est très loin !

Dans 10 ans, à quoi aspirez-vous pour La Savine ?

Je n'habite plus La Savine, mais j'y ai longtemps vécu, bâtiments D, I, J. Ici, je reste chez moi. J'y ai mes repères professionnels et personnels. Pourquoi ne pas envisager d'y revenir un jour si l'occasion m'est donnée dans le cadre de cette rénovation d'être propriétaire ou locataire d'une maison sur la colline, le site est magnifique. Mais, il faudrait détruire les tours, car les bâtiments de dix étages ne me plaisent pas trop. Construire des bâtiments neufs est une très bonne chose, dans la mesure où la rénovation profite aux habitants.

DES CHANTIERS POUR LES JEUNES À LA SAVINE



Deux types de chantier permettent à des jeunes de se former. Il y a des chantiers longs de six mois, les chantiers-écoles, qui aident à la construction d'un projet professionnel. 10 jeunes du quartier, âgés de moins de 25 ans, pourront être retenus pour les deux chantiers qui débiteront à La Savine mi-septembre. Pour s'inscrire, il faut se rapprocher de la mission locale dès début septembre.

Il y a aussi les chantiers éducatifs qui durent une semaine. Deux sessions organisées en avril et début juillet par le Centre social et l'ADDAP 13 se sont très bien

passées. Une autre est programmée fin août-début septembre à l'initiative de l'ACADEL. Le recrutement est déjà bouclé, mais le dispositif est régulièrement reconduit !

Le programme des chantiers pour l'aménagement et la rénovation des espaces de La Savine est établi par Logirem et ses partenaires, notamment les Compagnons bâtisseurs.

Pour plus d'informations, s'adresser à la permanence d'information et de remobilisation vers l'emploi situé au point Services publics (Bât. I 2)

Le journal de la rénovation urbaine du quartier La Savine - Vallon des Tuves est publié par Marseille Rénovation Urbaine (MRU)

Responsable de la publication : Nicolas Binet, directeur de Marseille Rénovation Urbaine

Conception éditoriale : À vrai dire la ville

Graphisme : Flgraf / François Lemaire
Imprimé à 1 500 exemplaires

Marseille
Rénovation
Urbaine